

CANTON DE NEUCHÂTEL Le Conseil communal juge que les conditions nécessaires ne sont pas réunies.

La Ville de Neuchâtel quitte le groupe de travail sur les hôpitaux

PASCAL HOFER

Un épisode de plus dans la saga hospitalière cantonale! La Ville de Neuchâtel a décidé de se retirer du groupe de travail chargé d'étudier la mise en œuvre de l'initiative «H+H», soit l'initiative qui préconise le maintien de deux hôpitaux publics de soins aigus dans le canton de Neuchâtel, hôpitaux qui devront par ailleurs être autonomes.

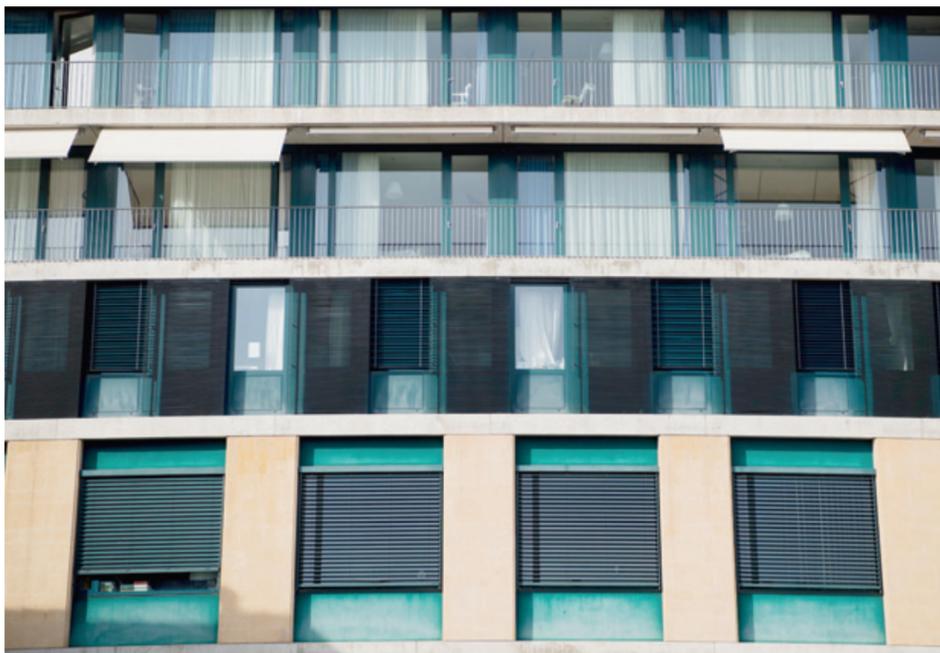
Dans un communiqué diffusé hier en fin d'après-midi, le Conseil communal de Neuchâtel fait savoir qu'il considère que «le processus mis en place et les compétences du groupe de travail sont inadaptés aux tâches qui lui ont été confiées». L'exécutif du chef-lieu cantonal déplore en particulier que «le Conseil d'Etat ne préside pas le groupe de travail et se décharge de ses responsabilités sur les communes. Le groupe est en effet composé en majeure partie de politiciens communaux, et le

corps médical de l'Hôpital neuchâtelois n'y est pas associé à part entière.»

Parmi les quinze membres du groupe de travail figurent huit conseillers communaux, ainsi que trois représentants des groupements qui avaient lancé ou soutenu l'initiative populaire «H+H». Les conseils communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle, ainsi que le groupement des Montagnes qui avait lancé l'initiative, s'étaient quant à eux félicités de la composition du groupe de travail et du mandat qui lui a été confié par le Conseil d'Etat (notre édition du 22 avril).

«Le calendrier du Conseil d'Etat est irréaliste»

Au téléphone, Christine Gaillard, la conseillère communale de Neuchâtel qui faisait partie du groupe de travail, précise que «notre retrait n'a rien à voir avec telle ou telle option qui aurait été prise par le groupe de travail, et cela d'au-



Une vue de la façade sud de l'hôpital Pourtalès, à Neuchâtel. DAVID MARCHON

tant moins que ce dernier en est au stade de la mise en place de son fonctionnement. C'est

d'ailleurs un autre aspect du problème: avec une première échéance fixée à la fin du mois de juin, le calendrier établi par le Conseil d'Etat est irréaliste.» Elle ajoute: «En restant membre du groupe de travail, la Ville de Neuchâtel aurait cautionné les options que prendra le groupe de travail – y compris sur le plan financier –, alors même que selon nous, il ne dispose pas des compétences requises pour un dossier d'une telle complexité.»

Le Conseil communal de Neuchâtel, dans son communiqué, dit cependant «rester prêt à s'engager dans la recherche de solutions dans le respect

des résultats du vote du 12 février, mais dans le cadre des compétences de la Ville».

Le mandat sera rempli

Que pense-t-on de cette situation du côté des Montagnes? «Nous prenons acte de la décision de la Ville de Neuchâtel, décision que nous respectons», a commenté hier soir Katia Babey, conseillère communale à La Chaux-de-Fonds en charge de la Santé. Avant d'ajouter: «Pour notre part, nous sommes persuadés que le groupe de travail parviendra à remplir le mandat qui lui a été confié par le Conseil d'Etat.»

UN SEUL CONSEIL D'ADMINISTRATION?

L'initiative «H+H» prévoit que «chacun des deux sites (réd: celui de La Chaux-de-Fonds et celui de Neuchâtel) devra être autonome d'un point de vue financier, décisionnel et stratégique». Selon nos informations, cependant, une proposition a été émise au sein du groupe de travail en faveur de la mise en place d'un conseil d'administration unique, qui piloterait donc les deux sites – comme c'est le cas actuellement pour l'Hôpital neuchâtelois. Un conseil qui, en plus du président, compterait quatre représentants du haut du canton et quatre du bas du canton.

TROIS QUESTIONS À...



LAURENT KURTH
CONSEILLER D'ETAT
EN CHARGE
DE LA SANTÉ

«Ces critiques sont infondées»

Que répondez-vous aux critiques émises à l'adresse du Conseil d'Etat?

Sur la forme, nous aurions préféré pouvoir en discuter avec le Conseil communal de Neuchâtel avant de les découvrir dans un communiqué de presse. Sur le fond, ces critiques sont à nos yeux infondées. Le Conseil d'Etat, en effet, n'a jamais demandé au groupe de travail d'élaborer un projet prêt à l'emploi, mais plus simplement que les membres de ce groupe, sur la base de l'initiative «H+H», s'entendent sur quelques grands principes liés aux régions. A la suite de quoi le Conseil d'Etat aurait pris pleinement ses responsabilités. A l'inverse, la Ville de Neuchâtel ne veut visiblement pas assumer une part de responsabilité dans ce qui ressortira des réflexions du groupe de travail.

Qu'entendez-vous au sujet des régions?

Le projet hospitalier des autorités cantonales avait été critiqué parce qu'il ne tenait pas assez

compte des intérêts régionaux. Il était donc logique que le groupe de travail compte dans ses rangs des élus communaux, de surcroît issus de toutes les régions du canton. Autant de personnes qui peuvent s'appuyer si elles le souhaitent sur des experts de l'Etat et de l'Hôpital neuchâtelois, ainsi que sur le Conseil d'Etat.

Mais ni le Conseil d'Etat, ni l'Hôpital neuchâtelois ne font partie à part entière du groupe de travail...

C'est vrai, et là aussi, c'est logique: tant le gouvernement que l'HNE, avant la votation, avaient dressé la liste des contraintes imposées par le système hospitalier. Ce qui leur a d'ailleurs été reproché... Il n'appartenait pas à ces deux entités de jouer ce rôle une seconde fois. Pour dire les choses autrement: après avoir été les «messagers des mauvaises nouvelles», nous nous devons de sortir de ce rôle.

JUSTICE Après le refus d'un manuscrit, le ton est monté et a abouti au dépôt de deux plaintes.

Editeur condamné pour avoir insulté un auteur

L'écrivain lausannois Olivier Racine, «aventurier, farceur et grand voyageur aux 400 coups», comme nous l'écrivions dans ces colonnes (nos éditions du 16 janvier 2016) vient de gagner un procès pour atteinte à l'honneur contre un éditeur neuchâtelois.

A l'automne 2015, il cherchait à faire publier le récit incroyable de son aventure en Corée du Nord, trois ans auparavant. Il avait voulu remettre à Kim Jong-un, le timonier de Pyongyang, un méga-Toblerone accompagné d'un morceau de Cervin gravé à son nom. Il prend donc contact avec le patron des éditions du Belvédère, Emmanuel Vandelle.

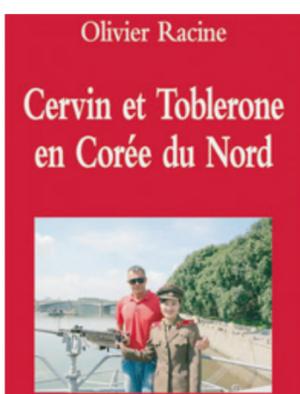
Ce dernier lui répond un peu sèchement que l'ouvrage ne l'in-

teresse pas. Mais Olivier Racine n'est pas homme à se contenter d'un simple refus et, doté d'un bagout impressionnant, il insiste vraiment auprès de l'éditeur à coup d'e-mail et de SMS.

Des messages chargés

Et Emmanuel Vandelle n'a pas plus la langue dans sa poche que l'e-mail ou le SMS complaisant. Excédé, il a donc envoyé quelques messages assez chargés à l'auteur, le traitant notamment de «fou», «parasite», «stupide» et «tronche de voyou». Des propos qui ont conduit Olivier Racine à déposer plainte pénale contre l'éditeur, fin 2015, auprès de la justice neuchâteloise pour atteinte à l'honneur.

Le procureur Jean-Paul Ros lui a



Le livre est paru finalement aux éditions Mon Village. DR

donné raison dans une ordonnance pénale rendue mercredi dernier. Le patron des éditions du Belvédère a été condamné à une

peine de cinq jours-amende à 80 francs avec sursis pendant deux ans et au paiement des frais de la cause.

A la suite de la plainte d'Olivier Racine, Emmanuel Vandelle avait à son tour, en juin 2016, déposé plainte contre l'auteur qui, dans un e-mail, l'avait traité de «con». Le procureur n'est pas entré en matière car la plainte avait été déposée sept mois après l'envoi du message électronique, soit au-delà du délai de trois mois prévu par le code pénal. «De toute façon», explique Olivier Racine, «en Suisse la jurisprudence ne reconnaît pas le terme de 'con' comme attentatoire à l'honneur, cette expression étant sans rapport avec l'honorabilité d'une personne.»

Contacté hier, Emmanuel Vandelle nous a expliqué ne pas être au courant de la décision du procureur neuchâtelois. «J'attends la notification officielle pour décider des suites à donner à cette affaire. Mais je peux vous dire que cette histoire est complètement ahurissante. J'avais refusé son manuscrit, car j'estimais que ce n'était pas intéressant et il m'a vraiment harcelé pendant des jours par téléphone, par SMS et par e-mail.»

Ce qui est cocasse dans cette histoire, c'est que c'est finalement un ancien associé d'Emmanuel Vandelle, l'éditeur vaudois Jean-Claude Piguet, à Sainte-Croix, qui a publié fin 2015 le livre d'Olivier Racine, aux éditions Mon Village. ■ NICOLAS WILLEMIN

UNIVERSITÉ Un débat sur la non-violence

Dans le cadre des journées portes ouvertes qu'elle organise aujourd'hui de 10 heures à 17 heures espace Louis-Agassiz sur la culture de la non-violence, de la paix, de la tolérance et de la liberté, la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) de l'Université de Neuchâtel (UniNE) a mis sur pied une table ronde en fin d'après-midi.

Le principal intervenant sera le chanteur du groupe polyphonique corse I Muvrini, Jean-François Bernardini. Il vient régulièrement parler de la non-violence dans les écoles, comme il l'a fait en mars 2016 au collège des Charmettes, et il prononcera une conférence le matin à 10 heures.

Dès 15h45, à l'aula des Jeunes-Rives, il sera par ailleurs entouré, dans le cadre d'une table-ronde, par plusieurs personnalités de la société civile et de l'UniNE pour se demander «A quoi sert la non-violence». Parmi ces intervenants, il devait y avoir Olivier Guéniat, le chef de la police judiciaire neuchâteloise, dont la disparition en début de semaine a ému toute la Suisse romande. Il est vrai que son expérience aurait été passionnante dans ce débat.

Néanmoins, la discussion sera quand même riche avec les professeurs Pierre Bühler, Fabrice Clément, Gianni D'Amato, Ellen Hertz ainsi qu'un ancien secrétaire général du MIR, une ONG militante pour la non-violence. La table-ronde sera animée par Nicolas Willemin, journaliste à «L'Express»/«L'Impartial». ■ RÉD

CONSEIL NATIONAL Clottu peut rester dans le groupe UDC

Le conseiller national UDC Raymond Clottu siègera comme indépendant au sein du groupe parlementaire du parti. L'UDC neuchâteloise l'avait exclu à la mi-avril pour ne pas avoir payé ses cotisations et pour avoir critiqué sa direction après la déroute du parti aux élections cantonales. Le conseiller national avait alors déclaré vouloir poursuivre son mandat à Berne comme indépendant au sein du groupe parlementaire UDC. Raymond Clottu a été accepté dans le groupe comme membre indépendant, a communiqué l'UDC Suisse hier. ■ ATS

GRAND CONSEIL Nouvelles têtes pour présider les groupes

Le 30 mai marquera le début de la législature 2017-2021 dans le canton de Neuchâtel. Les groupes du Grand Conseil renouvellent leur organisation interne. Le président du groupe libéral-radical sera le député Olivier Lebeau. Il succède à Claude Guinand. Au Parti socialiste, Martine Docourt Ducommun cède son fauteuil à Baptiste Hurni, qui préside par ailleurs la section de la Ville de Neuchâtel. Le groupe popvertsol, pour sa part sera désormais présidé par l'ex-candidat Vert au Conseil d'Etat Fabien Fivaz. Il succède au popiste Daniel Ziegler. ■ RÉD - COMM